



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT, Audrey COLLOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, David MORGANO, Sylvain COLIN, Nicolas WOJTKOWIAK, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Linda OURAGHI, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Martine LAURENT a donné procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée,  
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA,  
Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI,  
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Sandrine CHEVALIER,  
Françoise MORELLE a donné procuration à Marie-Louise BOUSSEMART,  
Marianne MAIRESSE, Maryline PRZYBYSZEWSKI,  
Marie-Christine RUELLE a donné procuration à Christophe HUON,  
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET,  
Rémi MIQUET excusé jusqu'à son arrivée.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvain COLIN, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 15 janvier 2024 au 7 mars 2024.

Après délibération,

*A l'unanimité des membres présents à la séance du 23 janvier 2024, le Conseil Municipal a :*

- Validé le procès-verbal correspondant.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal a :*

- Constaté l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

- Pris acte de l'affectation des crédits perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine au règlement d'une partie des programmes suivants : Action Sociale et Solidarité : 231 000 €, Animations jeunesse et de quartier : 360 684 €.
- Validé les avenants aux lots n°4, 5, 7, 8, 9 du marché public n°2018.07 pour un montant total de 132 900,04 € HT, présentés suite au retard de chantier « piscine », aux coûts supplémentaires et à la redéfinition des délais engendrés par les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...).
- Validé les avenants aux lots n°2, 6, 10, 11, 12, 13 du marché public n°2018.09 pour un montant total négatif de 5 476 €HT, présentés suite au retard de chantier « piscine », aux coûts supplémentaires et à la redéfinition des délais engendrés par les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...).
- Validé les avenants aux lots n°14 et 15 du marché public n°2018.12, pour un montant total de 1 380 €HT, présentés suite au retard de chantier « piscine », aux coûts supplémentaires et à la redéfinition des délais engendrés par les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...).
- Validé l'avenant 4 aux marché public n°2016.07 – Mission de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation de la piscine municipale pour un montant de 42 000 €HT présenté suite au retard de chantier « piscine », aux coûts supplémentaires et à la redéfinition des délais engendrés par les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...).
- Délibéré dans le sens du maintien de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours qui semble la plus adaptée sur notre territoire au rythme des élèves.
- Validé l'adhésion à l'association Planète Sciences pour l'année 2024 pour un montant de 50 € afin de permettre à la médiathèque de travailler avec cette association dans le cadre de projets à visée scientifique.
- Voté une subvention exceptionnelle à l'association des Parents d'élèves de l'école Voltaire de 80 € par élève de CM2 participant au voyage de deux jours au Puy du Fou pour l'année scolaire 2023/2024, ainsi qu'une subvention l'association OCCE de l'école Rostand d'un montant de 40 € par élève de CM2 participant au voyage d'une journée à Boulogne-sur-Mer en juin prochain.
- Adhéré à l'Association des Petites Villes de France pour l'année 2024 pour un montant de 0,11 € par habitant auquel s'ajoute l'abonnement à la revue la Tribune des Petites Villes qui s'élève à 30,63 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

*L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*



Le Maire

Christian MUSIAL